

POLITIQUE D'ENGAGEMENT DE L'ATELIER SIGNES D'ESPOIR

L'Atelier Signes d'Espoir est soucieux d'adopter des pratiques qui favorisent la protection de l'environnement, qui assurent la santé et la sécurité de ses employés et la qualité de ses services et produits. Nous désirons réduire au minimum nos impacts par l'amélioration continue de nos performances et le dépassement des exigences légales.

L'Atelier Signes d'Espoir prend les engagements suivants :

- S'assurer que toutes ses activités soient conformes aux lois, règlements et autres exigences applicables à l'ensemble des normes du SGI ;
- Chercher continuellement à améliorer la qualité des services et produits par l'établissement et la réalisation d'objectifs.
- Chercher continuellement à protéger l'environnement, par la prévention de la pollution et l'amélioration et le maintien de son taux de recyclage ;
- Procurer des conditions de travail sûres et saines et tenter d'éliminer les dangers liés à la santé et la sécurité au travail;
- Se donner des objectifs, des cibles, des programmes et des procédures en relation avec les normes du SGI ;
- Sensibiliser tous les employés à l'importance des principes adoptés par l'Atelier Signes d'Espoir et leur fournir la formation adéquate pour qu'ils puissent y contribuer efficacement, puis faire le suivi nécessaire afin de s'assurer de leurs applications ;
- S'assurer que la protection des données confidentielles et le réemploi soient toujours priorités dans le traitement du matériel informatique et électronique ;
- Responsabiliser la direction et le personnel de supervision afin qu'ils prennent toutes les initiatives nécessaires pour prévenir les problèmes liés à la santé et à la sécurité des employés ainsi que les risques environnementaux ;
- Traiter le matériel préoccupant de façon adéquate, et ce jusqu'à leur disposition finale ;
- S'engager à prendre les mesures nécessaires afin de trier et expédier des équipements informatiques dans le but d'être réemployés selon la hiérarchie des utilisations du R2;
- S'engager à minimiser son empreinte écologique notamment en adoptant des mesures qui vont prévenir ou diminuer l'enfouissement, l'incinération, la pollution et la production de GES (Gaz à Effets de Serre) ;
- S'engager à la consultation et à la participation de travailleurs par l'entremise comité ESST;
- Maintenir un système de gestion de l'environnement, de la santé et de la sécurité documenté afin d'assurer le contrôle adéquat des incidents sur l'environnement, la santé et la sécurité associé aux activités de l'entreprise et le mettre à jour de façon régulière dans le but d'assurer une amélioration continue ;
- Interdire le recours au travail des enfants ou des prisonniers ou du travail forcé.
- Maintenir une politique de non-discrimination.

Signée à Québec, le 14/09/2022

Stéphane Pellerin

Directeur général de Signes d'Espoir